BALANZAC

Bulletin Municipal — Juillet 2022

BONNES VACANCES

MAIRIE
70 Route de l'Océan
17600 BALANZAC

Tél 05 46 94 72 30

Email mairie@balanzac.fr
Site internet www.balanzac.fr

Heures d'ouverture au public

Lundi, mardi, vendredi de 14h à 18h
Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00

Les Elus

Monsieur Dominique BERNARD	**Maire**	**05 46 94 75 40 06.07.97.38.38**	**sarl.bernard.dominique@orange.fr**
Monsieur Bernard COMPAN	Adjoint	05 46 94 70 21 06.20.23.05.16	marynard.compan@free.fr
Monsieur Philippe DUTREUIL	Adjoint	05 46 94 40 32 06.78.76.61.18	philippe.dutreuil@wanadoo.fr
Madame Maryse GOMBAUD	Adjointe	05 46 94 74 83 06.82.81.45.45	marysegombaud@orange.fr
Madame Christelle BERNARD	Adjointe	06.73.40.30.07	carronchristellecc@hotmail.fr

Séance du 30 novembre 2021

REVISION INVENTAIRE VOIES COMMUNAUTAIRES

Vu les Statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2-3 relatif à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ».
Considérant les voies mises à disposition de la communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de la compétence précitée, listée en annexe et la cartographie associée.
Monsieur le Maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies représentant un linéaire transféré de 39 179 mètres.
Voir documents annexes.
Adopté à l'unanimité.

BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE L'ATELIER D'ISA
COMMERCES ET RESTAURATIONS MEUBLES ET OBJETS

Monsieur le Maire rappelle le départ de l'EURL DE LA TERRE A LA PIERRE du local situé au 1 rue de la Belotrie.
L'Atelier d'Isa souhaite louer le local (réserve – atelier et local de lavage) situé sur la parcelle cadastrée B866.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De louer le local commercial à (l'Atelier d'Isa) composé d'une réserve, d'un atelier et d'un local de lavage sur la parcelle B 866.
- Que les locaux seront loués dans le cadre d'un commerce et d'un atelier de restauration de meubles et objets divers.
- Que le bail sera conclu pour une durée de neuf ans qui commenceront le 3 décembre 2021 avec un loyer de 580,00 € TTC.
- Que le montant de la caution est fixé à un mois de loyer.
- Qu'une clause de travaux sera ajoutée au bail commercial pour la pose d'une porte de garage, la séparation des locaux par une porte, des travaux de raccordement électrique et la création d'un sanitaire (lavabo et toilettes) dans un délai de trois mois à compter de la date de location du local.
- Autorise le Maire à signer le bail de location qui sera établit par Maître Dominique POISSON, Notaire à Le Gua.

MODIFICATION STATUTS SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).
Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.
Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

«Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissement de ses membres dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques ».
Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 13 avril 2021.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'adjoint administratif dans le cadre du parcours emploi compétences (aide de l'état à hauteur de 80 %) dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint administratif
- Durée du contrat : 12 mois (du 16 janvier 2022 au 15 janvier 2023)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du renouvellement de ce contrat.

VENTE DU TRACTEUR MASSEY FERGUSON

En raison de l'achat d'un nouveau tracteur JOHN DEERE, le Conseil Municipal décide de vendre le tracteur MASSEY FERGUSON acheté en 2002.
Le tracteur sera mis en vente pour la somme de 8700,00 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de sortir ce matériel de l'actif,
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'est rendu aux Villages de Cabinet et des Boutaudières et a constaté qu'il serait effectivement nécessaire d'ajouter des points d'éclairage public au niveau des constructions neuves au village de Cabinet et au niveau des numéros de rue pour la route des Boutaudières.
Il faudra également ajouter un point d'éclairage rue de l'Eglise à l'angle du cimetière.
Monsieur le Maire va prendre contact avec le Syndicat d'Electrification pour l'établissement d'un devis.

Séance du 25 janvier 2022

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe l'Assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- **Entretien des bâtiments et espaces verts.**

Le Maire propose à l'Assemblée :
La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 20/35ème à compter du 1er avril 2022, pour assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune.
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.
Son niveau de recrutement et de rémunération sera défini comme suit :

- **Echelle C1 – 1er échelon IB 367 IM 340.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

DESIGNATION SIGNATAIRE PERMIS DE DEMOLIR
Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est intéressé à titre personnel de la délivrance du permis de démolir n°01703021S0003 (SCI le Pré Muret). Il ne prend donc pas part au vote.
Or, l'article L422-7 du Code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».
A l'appui d'une solution jurisprudentielle, la réponse précise que dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du Maire empêché.
Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de démolir.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Bernard COMPAN pour prendre la décision relative au permis de démolir n°0103021S0003 (SCI Le Pré Muret), ainsi que des éventuels permis de démolir modificatifs et autres actes relatifs à ce dossier.

TRAVAUX DE SECURITE RD728
Pour information Monsieur le Maire précise que la réalisation de l'aménagement de la sécurité sur la RD 728 qui traverse la commune débutera en 2023.

TRAVAUX DE VOIRIE INVESTISSEMENT 2022
Des travaux de revêtement total sont envisagés pour :

- La VC n°23 (part de la RD 728 à l'ouest de Gros Talon et termine à la VC n°1).
- La VC n°8 (part de la VC n°1 aux Brandes, traverse la VC n°9, dessert le Maine Grolier et termine en limite de Nancras).
- La VC n°5 en partie (part de la VC n°2 aux Piphanes, traverse la VC n°1 la Moulinette et termine à la VC n°25 à Moulin Bas.
- La VC n°10 (part de la VC n°8 au sud du Maine Grolier, traverse le village et termine à la VC n°9 à l'est du Maine Grolier.
- La VC n°9 (part du croisement avec la VC n°8 et n°16 au Maine Grolier, franchit la VC n°5, franchit la VC n°1 et termine à la VC n°5 dans la Moulinette.

Le kilométrage de revêtement reste à définir.

DESIGNATION REFERENTS PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge concernant la mise en place du Projet Alimentaire Territorial afin de :

- Proposer une alimentation durable et locale dans la restauration scolaire.
- Rendre les produits locaux plus accessibles aux habitants.
- Lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire.
- Protéger la ressource en eau et organiser son partage.
- Accompagner les exploitations vers des projets en lien avec les enjeux PAT.
- Faciliter l'interconnaissance entre l'offre et la demande.
- Sensibiliser et former les habitants aux enjeux de l'alimentation durable et consommation locale.

Une commission agricole sera mise en place et chaque commune pourra y être représentée.
De ce fait, le Conseil Municipal désigne :
Monsieur Philippe DUTREUIL comme référent titulaire.
Monsieur Loïc BERNARD comme référent suppléant.

ATTRIBUTIONS NUMEROS DE RUES
Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rues suite à l'acquisition de la ferme du Moulin de Bas dans laquelle le propriétaire va créer 7 logements, sur les parcelles cadastrées ZC 52 et 54.
Le numéro 3 route du Moulin de Bas sera conservé.
L'accès des six autres logements se fera par la Route de la Moulinette.
Les numéros suivants sont attribués :
71-73-75-77-79 et 81 Route de la Moulinette.
Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

SUBVENTION MFR DE CRAVANS
Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la MFR de CRAVANS.
Cet établissement propose des formations aux métiers de la nature et du vivant.
Comme chaque année, une subvention est sollicitée auprès des communes d'origine des jeunes qui fréquentent l'établissement. L'aide apportée contribue à améliorer la qualité de l'accueil et la réalisation des projets pédagogiques.
La subvention est demandée pour un élève domicilié à Balanzac.
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accorde une subvention de 40.00 € pour 2022.

CONVENTION SIVU PISCINE ET COMMUNE DE BALANZAC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les élèves du RPI domiciliés à Balanzac vont bénéficier de séance de natation au cours de l'année scolaire 2021/2022 et qu'il y a lieu de participer financièrement à cette activité.

Le coût par élève et par séance est fixé à 1.53 € soit pour 10 séances 15.30 € à raison de 8 élèves, soit un coût total de 122.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette participation financière de 122.40 € pour l'année scolaire.

Cette dépense sera prévue au budget 2022.

Séance du 28 février 2022

TRAVAUX VOIRIE INVESTISSEMENT 2022

En vue des différents travaux de voirie qui doivent avoir lieu sur la Commune, Monsieur le Maire donne lecture du devis VC N°23 – VC N°8 et VC N°10 de TP JOLY de Pont L'Abbé d'Arnoult. Après en avoir délibéré, le devis de TP JOLY de Pont l'Abbé d'un montant de 40 473.67 € a été approuvé par le Conseil Municipal.

PROJET EOLIEN – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet Eolien des Rouches (Balanzac-Sainte Gemme), la société WPD propose des mesures de réduction, de compensation et d'accompagnement, notamment :

- Des aménagements paysager (plantation de haies – panneaux et mobiliers),
- Enfouissement des réseaux aériens,
- Bornes de recharges électriques.

Après en avoir délibéré (Mme HERAUD, Mr TANCHAUD, Mr COMPAN, Mr DUTREUIL, Mr DRILLAUD, Mr BERNARD L ne prennent pas part au vote étant propriétaires terriens), le Conseil Municipal décide de porter son choix sur

- L'enfouissement de réseaux aérien dans la traversée de Balanzac,
- La pose d'une borne de recharges électriques.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet éolien, la société WPD propose sa participation financière aux enfouissements de réseaux aériens. Monsieur le Maire propose l'enfouissement de la traversée de l'agglomération de la commune (route de l'Océan) ce qui représente environ 600 mètres.

Après en avoir délibéré (Mme HERAUD, Mr TANCHAUD, Mr COMPAN, Mr DUTREUIL, Mr DRILLAUD, Mr BERNARD L ne prennent pas part au vote étant propriétaires terriens), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'étude de ces travaux d'effacement des réseaux auprès du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors d'un Conseil Communautaire, il a été évoqué le système de défense extérieure contre l'incendie qui est proposé et qu'ils considèrent comme inadapté aux communes rurales.

Ce système qui prévoit l'installation de citernes-incendie disséminées dans la campagne porte grandement atteinte à l'environnement qui se trouve impacté par ces citernes aussi disgracieuses que fragiles car ayant une durée de vie limitée.

Ce système engendre des coûts énormes pour la collectivité et va à terme compromettre l'accès au soutien financier de l'Etat et du Département pour les autres projets communaux.

DEMANDE DE SUBVENTION CLUB DE JUDO DE PONT L'ABBE

Monsieur le Mairie donne lecture à l'Assemblée d'un courrier du Judo Club de Pont l'Abbé qui sollicite l'octroi d'une subvention.

Après en avoir délibéré (1 abstention), le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention aux Associations Sportives et par conséquent au Club de Judo de Pont l'Abbé.

REGLEMENTATION AUTORISATION ECOBUAGE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il autorise l'écobuage en période d'hivernage soit d'octobre à mars. Toute demande doit préalablement être effectuée en Mairie qui accorde les autorisations.

DEVIS ECLAIRAGE EGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement prochain des réglettes vétustes du Clocher de l'Eglise.

Il donne lecture du devis proposé par le syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural qui participe financièrement à ce remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis du SDEER d'un montant de 451.37 €.

Séance du 15 mars 2022

PROJET LOTISSEMENT PRIVE

Présence de Monsieur BOYER du Service Urbanisme de la CDC Cœur de Saintonge pour cette délibération.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un projet de lotissement privé situé sur une partie de la parcelle ZL 20 L'Enclouse de Saint Quantin qui sera accessible par la Rue de la Belotrie et l'Impasse du Perroquet.

Après délibération des membres du Conseil Municipal, un accord de principe favorable est donné sur ce projet.

Une convention sera rédigée entre le lotisseur et la commune afin de définir les modalités de la confection des espaces communs (voiries, réseaux, trottoirs, espaces de stationnement…) afin d'envisager une éventuelle rétrocession de la voirie à la commune, par délibération, une fois les travaux achevés.

Concernant l'aménagement de la voirie, celle-ci devra être adaptée au passage des convois agricole notamment la Rue de la Belotrie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette procédure et mandate Monsieur le Maire pour proposer la réalisation de cette convention et de la contresigner avec le pétitionnaire.

Il est évoqué :

L'aménagement des espaces verts et notamment la protection des habitations par rapport à l'activité agricole. Les arbres à hautes tiges ne sont pas souhaités dans l'aménagement paysager à cause de la déformation par les racines de la voirie et des murettes.
L'écoulement des eaux du lotissement se fera par la pose de plaques quadrillées au sol.
Le lotissement ne bénéficie pas d'un assainissement collectif donc l'aménagement sera de l'assainissement individuel ou micro station.

DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES VILLAGES DE CABINET ET DES BOUTAUDIERES
Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis d'aménagement d'éclairage public à Cabinet. Le devis se monte à 2 291€37. Restant à charge de la commune 1 145€68.
Pour le village des Boutaudières le devis se monte à 560€63. Reste à charge commune 280€31.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
Un devis est demandé pour l'éclairage public au coin du cimetière.

ATTRIBUTION NUMEROS DE RUES
Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de rues suite à des acquisitions de terrains et donc de nouvelles constructions, à savoir :

- Parcelle B 1377 11 rue de la Belotrie.
- Parcelle D 83 (EURL DE LA TERRE A LA PIERRE) 6 route de Saujon.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

DONS POUR L'UKRAINE
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel à la solidarité de l'Association des Maires de France et La Protection Civile pour apporter son soutien à la population Ukrainienne. L'objectif de cette opération commune est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.
Un compte solidarité est ouvert.
Le Conseil Municipal décide de verser 500,00 € à l'Association des Maires de France.
Cette dépense sera prévue au compte 6713.

DESIGNATION DELEGUES NUMERIQUES
Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge concernant la mise en place d'un service de Conseiller Numérique sur le territoire.
Une commission sera mise en place et chaque commune pourra y être représentée.
De ce fait, le Conseil Municipal désigne :
Mme Christelle BERNARD comme référente titulaire.
Mme Sonia VIDAL comme référente suppléante.

TABLEAU DES EFFECTIFS
Le Maire rappelle à l'assemblée :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Le Maire propose à l'assemblée,
D'adopter le tableau des emplois suivant au 1er avril 2022 :
Filière administrative
Adj adm principal 1ère classe catégorie C 35 h
Adj adm contrat aidé catégorie C 20 h
Filière technique
Adj techn princ 1ère cl (bâtiment et espace vert) cat C 35 h
Adj techn (cantinière) catégorie C 19 h
Adj techn (entretien voirie) catégorie C 20 h
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune, chapitre 64.

OCTOBRE ROSE
Dans le cadre du prochain « Octobre Rose », la Communauté de Commune souhaite organiser un marché de productrices, créatrices et entrepreneuses ainsi qu'une randonnée santé. Les bénéfices de cette journée mettant les femmes à l'honneur seront reversés à une association.
Madame Maryse GOMBAUD a par conséquent transmis la liste des femmes entrepreneuses de la commune susceptibles de pouvoir participer à cette manifestation.

Séance du 12 avril 2022

VOTE COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE
Le Président expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame La Trésorière de Rochefort à la clôture de l'exercice.
Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 de la commune de Balanzac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 – LOCAUX COMMERCIAUX
Le Président expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Rochefort à la Clôture de l'exercice.
Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Le Compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 « locaux commerciaux », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	206 295,00
	Réalisé	155 656,36
	Reste à réaliser	24 618,00
Recettes	Prévu	206 295,00
	Réalisé	125 296,77
	Reste à réaliser	5 800,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	525 637,20
	Réalisé	374 127,15
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	525 637,20
	Réalisé	564 423,69
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-30 359,59
Fonctionnement	190 296,54
Résultat global	159 936,95

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu	31 028,81
	Réalisé	30 999,24
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	31 028,81
	Réalisé	14 012,14
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	41 499,17
	Réalisé	7 354,84
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	41 499,17
	Réalisé	40 813,73
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-16 987,10
Fonctionnement	33 458,89
Résultat global	16 471,79

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERNARD Dominique après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 12 avril 2022.
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	55 951,34
Un excédent reporté de :	134 345,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	190 296,54
Un déficit d'investissement de :	30 359,59
Un déficit des restes à réaliser de :	18 818,00
Soit un besoin de financement de :	49 177,59

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT190 296,54

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 49 177,59

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 141 118,95

_____

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 30 359,59

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERNARD Dominique, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 12 avril 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 11 459,72
- Un excédent reporté de : 21 999,17

  Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 33 458,89

- Un déficit d'investissement de : 16 987,10
- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00

  Soit un besoin de financement de : 16 987,10

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 33 458,89

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)

- 16 987,10

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)

- 16 471,79

_____

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :

- DEFICIT 16 987,10

VOTE DES TAXES

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer les taux applicables en 2022 pour les deux impôts des ménages. Les bases notifiées pour 2022 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations (les bases définitives étant reconnues en fin d'année) :

	Bases définitives	Bases 2022 estimée
Taxe Foncière bâtie	401 819	419 400
Taxe Foncière non bâtie	59 050	60 900

Le montant des allocations compensatrices qui sont versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national sont les suivantes :

Compensation taxe foncière bâti :	375,00 €
Compensation taxe foncière non bâti :	3 853,00 €
Soit un total de	4 228,00 €

Le produit fiscal attendu pour 2022 pourrait être fixé à 143 103 € soit un montant supérieur au produit fiscal à taux constants. Le coefficient de variation serait donc de 1,0101206 le foncier bâti et non bâti ce qui permettrait d'abonder l'autofinancement des investissements.

Bases 2022 en €	Taux 2021 en %	Taux 2022 en %	Produit attendu
TFB 419 400	34,15	34,50	144 693
TF 60 900	49,89	50,39	30 687

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – MAIRIE DE BALANZAC

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022

Investissement

Dépenses :	291 508,75
Recettes :	310 326,75

Fonctionnement

Dépenses :	537 731,95
Recettes :	537 731,95

Pour rappel, total budget	
Investissement	
Dépenses :	316 126,75 (dont 24 618,00 de RAR)
Recettes :	316 126,75 (dont 5 800,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	537 731,95 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	537 731,95 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – LOCAUX COMMERCIAUX DE BALANZAC

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022

Investissement

Dépenses :	34 987,10
Recettes :	34 987,10

Fonctionnement

Dépenses :	38 525,79
Recettes :	38 525,79

Pour rappel, total budget	
Investissement	
Dépenses :	34,987,10 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	34 987,10 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	38 525,79 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	38 525,79 (dont 0,00 de RAR)

ATTRIBUTION NUMERO DE RUE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro de rue suite à l'acquisition d'une propriété :

- Parcelle D83 et D647 (EURL DE LA TERRE A LA PIERRE) 8 route de Saujon (Plan en annexe).

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

REVISION TARIFS COLUMBARIUM

En raison de l'installation d'un nouveau columbarium dans le cimetière, le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs, à savoir :

Pour la location d'une case :

- 1 an : 50,00 €
- 5 ans : 200,00 €
- 10 ans : 300,00 €
- 15 ans : 400,00 €
- 30 ans : 600,00 €

Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour. La plaque et la gravure du nom sont à la charge de la famille.

DIMINUTION LOYER DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de la propriétaire de la Boulangerie de Balanzac de baisser le loyer de la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 3 abstentions décide de ramener le loyer à 803,19 € HT soit 963,83 € TTC au 1er mai 2022 et cela pour une durée de 11 mois soit jusqu'au 1er avril 2023 date de la révision du loyer à titre exceptionnel.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT ADMINISTRATIF EN CAE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30/11/2021 par laquelle, un adjoint administratif en CAE a vu son contrat renouvelé du 16/01/2022 au 15/01/2023. Le temps de travail a été fixé à 20 heures.

Suivant la demande de cet agent qui souhaite que son temps de travail soit augmenté et au vu du travail administratif à réaliser au secrétariat de mairie, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de l'agent de 8 heures soit de 20 heures à 28 heures au 1er mai 2022.

Un avenant au contrat sera établi et transmis à Pole Emploi, considérant que les charges correspondantes à l'augmentation du temps de travail ne sont pas prises en charge dans le cadre du remboursement par l'Etat.

LOGO DE LA COMMUNE

Madame Christelle BERNARD soumet au Conseil Municipal le devis de la Société PANEL PUB d'un montant de 360,00 € que la Commune a sollicité pour la création d'un logo pour la Commune de Balanzac. Le devis a été accepté par l'Assemblée. La Société va proposer prochainement plusieurs propositions de Logos. Un vote sera proposé au Conseil Municipal sur le choix du logo.

Séance du 9 juin 2022

INTERVENTION CYCLAD

Monsieur Nicolas DUTREUIL, Responsable du Service des Ordures Ménagères de CYCLAD intervient concernant l'évolution de la collecte au 1er janvier 2023. Le territoire est incité à faire plus de tri pour moins de déchets.
Pour favoriser l'incitation au tri les ordures ménagères seront collectées en bac une semaine sur deux.
Cette collecte sera robotisée. Une marque sur le sol pour le bon positionnement sera effectuée sur la chaussée. Les emballages jaunes seront collectés une fois par semaine.
Chaque foyer pourra être équipé d'un composteur pour le tri des bio déchets.
Cette nouvelle collecte a pour but de réduire les déchets en triant 100 % des emballages et en compostant ses bio déchets, réduire notre impact sur le changement climatique, maîtriser les coûts.
A l'automne des réunions d'information seront organisées sur la Commune.
Des bornes textiles seront installées sur chaque commune.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – CORRECTION IMPUTATION INVENTAIRE VOIRIE 2013

Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Article 2423 (041)	-88 974,62
Recettes	Article 21751 (041)	-88 974,62

Monsieur le Maire informe qu'en raison d'une erreur d'imputation lors de l'affectation de la voirie à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge en 2013 et qu'il est demandé au comptable de réimputer la voirie transférée du compte 21751 au compte 2423, par écriture non budgétaire suivant le détail ci-dessous :

Compte Actuel	N° inventaire actuel	Montant	Nouveau compte	Nouveau N° Inventaire
21751	24500TFT CTE 21 751	60 253,38 €	2 423	923
21751	2 450 Tx Balanzac X1990002	7 258,54 €	2 423	923
21751	24500	21 462,70 €	2 423	923

En effet, les barrières existantes sont en très mauvais état, elles sont rouillées et sont donc dangereuses.
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de la société ATECH pour 50 barrières d'un montant de 13 275,00 € HT. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette écriture comptable.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER/01/2022

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er/01/2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,
Vu l'avis favorable du comptable,
Considérant que la commune de Balanzac s'est engagée à appliquer la M57 au 1er/01/2023,
Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,
Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),
Qu'il reprenne les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,
Que destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er/01/2024,
Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera aux budgets M14 de la Commune,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er/01/2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de Balanzac,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEVIS RENAUD-BELOT

Le Conseil Municipal donne son accord sur le devis de l'entreprise Renaud-Belot pour la fourniture et la pose d'un ossuaire d'un montant de : 4 950 € TTC et pour la fourniture et pose d'un columbarium pour un montant de : 7 698 € TTC.

DEVIS DUPRE

Monsieur le Maire informe que de nouveau une volute du chauffage de la grande salle a cassé et a détérioré la batterie, le bac à condensation et l'isolation en polystyrène.
Un devis de réparation des établissements DUPRE a été établi pour un montant de : 2 148.40 € TTC. Monsieur le Maire rappelle qu'une volute s'est déjà cassé en janvier 2022. Il semblerait que la solidité des volutes puisse être mise en cause.
Le Conseil demande à ce qu'un courrier soit fait auprès des établissements DUPRE pour demander un geste commercial étant donné que la salle n'a pas été louée de mars à juin 2020 et de novembre 2020 à juin 2021.

AMENAGEMENT URBAIN – CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vétusté et de la dangerosité des barrières urbaines du Centre Bourg protégeant les espaces mairie, commerce et salles polyvalentes.
Le Conseil Municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre de l'aide aux petites communes pour le changement des barrières.

CONSEILLERE NUMERIQUE MADAME MAXIMA MOUMOUNI EST PRESENTE A LA MAIRIE DE BALANZAC LE 3EME JEUDI DE CHAQUE MOIS DE 09H00 A 12H00.
INSCRIPTION AU PRELABLE AU 07.64.74.05.67

Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

ATELIERS NUMÉRIQUES GRATUITS

Prise en main ordinateur,
smartphone ou tablette,
bureautique, sécurité numérique...

Inscrivez-vous dès maintenant pour participer à un atelier !

Au plus proche de vous, notre Conseillère Numérique se déplace sur votre commune*

- Prendre en main un équipement informatique
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer ses contenus numériques
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte et de la sécurité

07 64 74 05 67
numerique@coeurdesaintonge.fr

*Balanzac, Beurlay, Crazannes, Geay, La Vallée, Les Essards, Nancras, Nieul lès Saintes, Plassay, Pont l'Abbé d'Arnoult, Port d'Envaux, Romegoux, St Porchaire, St Sulpice d'Arnoult, Ste Gemme, Ste Radegonde, Soulignonnes, Trizay

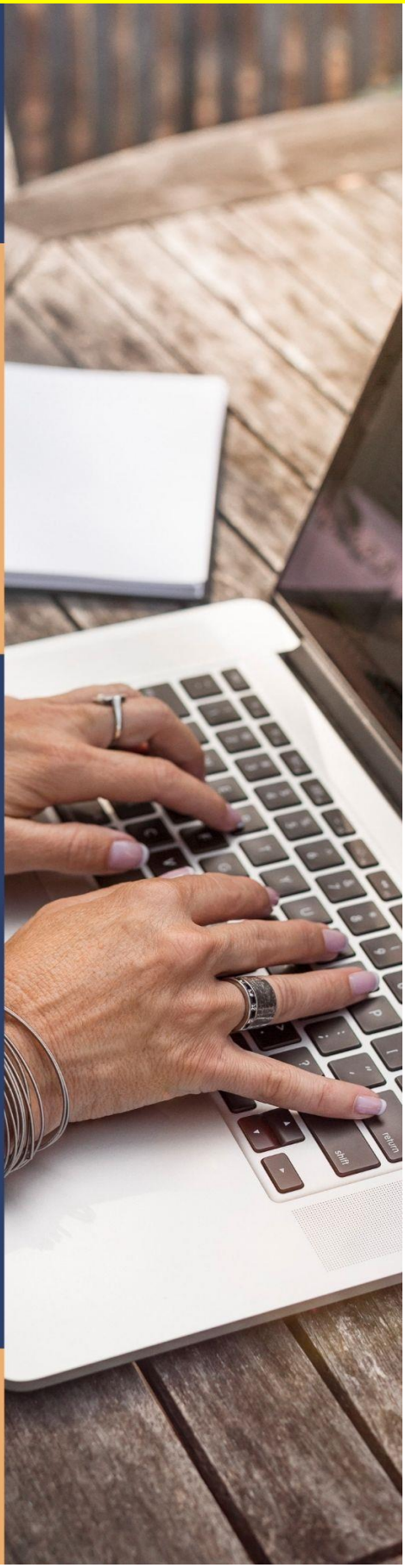

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires d'ouverture de la Déchetterie

	Horaires ETE (du 1er avril au 30 septembre)		Horaires HIVER (du 1er octobre au 31 mars)	
Lundi	FERMEE	14 h à 18 h	FERMEE	14h à 17h
Mardi	9 h à 12 h	14 h à 18 h	9h à 12h	14h à 17h
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 18 h	9h à 12h	14h à 17h
Jeudi	FERMEE	FERMEE	FERMEE	FERMEE
Vendredi	9 h à 12 h	14 h à 18 h	9h à 12h	14h à 17h
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 18 h	9h à 12h	14h à 17h30

Collecte des Déchets

La collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes a lieu le vendredi matin, veuillez déposer vos containers la veille au soir à partir de 19h. **Vous êtes priés de bien vouloir rentrer vos containers après la collecte et ne pas les laisser sur les bas-côtés pour des raisons de sécurité**.
Les poches jaunes pour le tri sélectif sont à retirer en mairie pour les foyers ne disposant pas de containers prévus à cet effet.
Les collecteurs à papier et verre sont situés Route des Roseaux.

Les Familles s'installant sur la Commune sont priées de bien vouloir se signaler auprès de la Mairie qui se chargera de les inscrire auprès de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge de Saint-Porchaire responsable de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur la Commune de Balanzac.

Collecte de Piles et Portables Usagés

Des distributeurs sont à votre disposition dans l'entrée du secrétariat aux jours et heures d'ouverture.

Raticide

La Mairie distribue gratuitement du raticide, les sachets sont à retirer en Mairie aux jours et heures d'ouverture. Chaque foyer a droit à un sachet par trimestre.

Canon Effaroucheur à Oiseaux

Son utilisation est réglementée par arrêté préfectoral du 20 avril 1999 et par arrêté municipal du 28 juin 2020, à savoir :

- Implantation à au moins 400 mètres des habitations.
- Les horaires doivent être limitées à la semaine de 7h à 20h et interdits dimanche et jours fériés.

Une détonation toutes les 15 minutes.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires de Tonte et Bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc… ne peuvent être effectués que :
Les jours ouvrables **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30** ; Les samedis de **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;** Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00.**
En dehors de ces horaires, merci de bien vouloir respecter la tranquillité du voisinage.

Animaux Domestiques

- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière intempestive.
- Il est interdit de laisser les chiens divaguer. De plus, ils doivent être tenus en laisse pour leur promenade. Les maîtres ont obligation de ramasser les déjections de leur animal.
- Il est nécessaire de rappeler l'importance d'identifier et de stériliser vos chats.

Stériliser : C'est éviter des portées multiples qui finissent par nuire à la santé de votre chatte et limiter les divagations et éviter les combats entre chats.
Identifier : La loi impose cette obligation. Cela permet de retrouver votre animal en cas de perte.
En cas de portées non désirées, il vaut mieux contacter la SPA et non abandonner les petits dans la nature : vos voisins n'ont pas vocation à substituer à vous.

Dépôts Sauvages

Les dépôts sauvages sont interdits. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention pouvant aller jusqu'à la 5ème classe tel que prévu à l'article R 635-8 du Code Pénal.
Cette incivilité a pour conséquence de nuire à la propreté publique et à nuire à l'environnement.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Interdiction de Brûlage de Déchets

- Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels de déchets (déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés…), produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales est INTERDIT toute l'année sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime.
- Le Maire de Balanzac autorise sous certaines conditions et après demande auprès du Secrétariat de la Mairie, l'écobuage de déchets verts sur la Commune du mois d'octobre à avril. Le Maire délivre une autorisation écrite immédiatement suspendue en cas de risque de niveaux SEVERE-TRES SEVERE-EXCEPTIONNEL ainsi qu'en période d'épisode de pollution de l'air.

Feux d'Artifice et Lanternes Volantes

- Les Feux d'Artifice peuvent être autorisées sous réserve du respect des normes et distances de sécurité propres à l'emploi de chacun de ces produits et d'éventuelles restrictions prévues par les textes réglementaires spécifiques. Dans les massifs boisés, ces feux sont interdits. A partir du risque de niveau SEVERE les feux sont interdits.
- Le lâcher de lanternes volantes (lanternes « célestes », « chinoises », « thaïlandaise »…) est strictement interdit.

Si vous êtes témoins d'un début d'incendie, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (pompiers) en localisant le feu avec précision. Ne vous exposez pas inutilement.

Pour une authentification de Signature

Cette formalité n'a pas pour effet d'authentifier le texte en marge duquel la signature est apposée. La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle). Le demandeur ne doit pas signer ni dater les documents avant.

Pièces à fournir :

- **Une pièce d'identité :** carte d'identité, passeport, permis de conduire permettant l'identification de la personne, carte de séjour en cours de validité ou carte de séjour périmée avec récépissé de renouvellement. En cas de perte ou de vol de sa pièce d'identité et une des pièces d'identité exigées pour voter.
- **Un justificatif de domicile :** Quittance de loyer mentionnant le nom du propriétaire, facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable…

Si l'usager est domicilié chez un tiers, il doit fournir une attestation de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi que la copie de sa carte d'identité.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Service CARTE D'IDENTITE/PASSEPORT

La Mairie de Pont l'Abbé d'Arnoult vous rappelle les dispositions :
Le Service des CNI et Passeport reçoit les appels téléphoniques uniquement sur la ligne dédiée à ce service, à savoir : **05 46 97 94 71**

- Les Horaires de prise de rendez-vous par téléphone sont :
  Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 10h00 et de 13h30 à 14h30
- Accueil du public pour les demandes de CNI/Passeports
  Du Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h15 et de 14h30 à 16h45

Le recensement est obligatoire. Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans sont concernés.
Pourquoi : Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour être inscrits d'office sur les listes électorales.
Deux possibilités s'offrent à vous :
Par internet sur www.service-public.fr.
A la Mairie de votre domicile avec pièce d'identité et livret de famille.
Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'Etat.

Dématérialisation des Autorisations d'Urbanisme

Comment déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ?
Cette demande se fait par le biais d'un formulaire accompagné des plans, schémas, notice, photos et documents graphiques qui permettent de justifier de la qualité de l'architecture et de l'intégration du projet dans les paysages. Les formulaires sont disponibles dans les mairies ou en téléchargement.
Le dossier complet est à déposer à la Mairie où est situé le projet. Le dossier sera ensuite transmis au service Urbanisme de la Communauté de Communes.
Comment est-elle délivrée ?
C'est le Maire qui la délivre, sur proposition du service Urbanisme de la Communauté de Communes, dans des délais garantis mais variables en fonction du type de dossier.
Le guichet numérique
A partir du 01/01/2022 vous pourrez déposer votre dossier d'urbanisme en ligne via le guichet numérique accessible au lien suivant : https://cc-coeur-de-saintonge.geosphere.fr/guichet-unique
Le service Urbanisme peut vous renseigner, pour les communes sur lesquelles il intervient :
par téléphone : 05 46 95 47 95 (joignables l'après-midi) - par mail : urbanisme@coeurdesaintonge.fr
par courrier : Communauté de Communes Cœur de Saintonge - Service Urbanisme - Place Eugène Bézier – BP 23 - 17250 SAINT PORCHAIRE
sur rendez-vous dans les locaux de la Communauté de Communes

INFORMATIONS MUNICIPALES

SITE INTERNET

Le Nouveau Site de la Commune de Balanzac est désormais en ligne.
N'hésitez pas le consulter : www.balanzac.fr

LOGO DE LA COMMUNE

Nous vous présentons le nouveau logo de la Commune voté lors du dernier Conseil Municipal.

RECENSEMENT POPULATION 2023

La ville de Balanzac recrute un agent recenseur pour le prochain recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Missions

Déposer des dossiers aux domiciles ;
Inciter et accompagner la population à répondre à l'enquête par internet ;
Récupérer les réponses papier ;
Suivre l'avancement de la collecte et relancer la population avec l'aide du coordonnateur communal ;

Compétences requises

Connaissance de la commune ;
Aptitudes relationnelles ;
Disponibilité quotidienne, y compris le soir et les week-ends ;
Capacité d'organisation et autonomie ;
Discrétion, confidentialité et neutralité ;
Maîtrise et connaissance minimale exigée de l'outil informatique et d'internet ;
Permis B recommandé pour certains secteurs et utilisation du véhicule personnel ;
Téléphone portable obligatoire.
Merci d'adresser votre candidature accompagnée d'un Curriculum Vitae

ALOES TAXI

24h/24, sur réservation, et pour toutes distances

Xavier CARTIER – 19 rue des Boutaudières – 17600 BALANZAC – Tél 06.10.39.20.87
Aloestaxi@gmail.com – https://aloestaxi.wixsite.com/website

CYCLAD

Prochaine réunion d'information concernant la modification de la Collecte des Déchets pour 2023 :
LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 A 19H00 SALLE POLYVALENTE DE BALANZAC

En Cœur de Saintonge, la collecte évolue !

+ de tri – de déchets

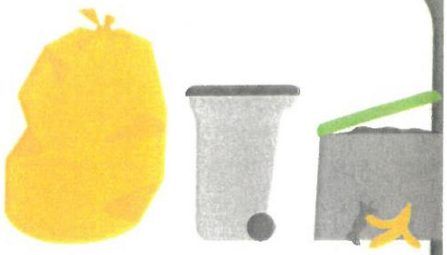

En janvier 2023, notre territoire fera un grand pas en faveur de la réduction des déchets. Pour inciter au tri, les ordures ménagères seront collectées en bac une semaine sur deux comme dans de nombreux autres territoires.

2023

POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES

Votre bac roulant sera collecté 1 fois toutes les 2 semaines.
Pour renforcer l'hygiène et la sécurité des agents, la collecte des ordures ménagères sera robotisée.

POUR LES EMBALLAGES

1 collecte chaque semaine.
Collectés dans un sac jaune de 80 litres avec liens coulissants (retrait en mairie).

POUR LES BIODÉCHETS

Chaque foyer pourra être équipé d'un composteur pour le tri des biodéchets.

Et mon bac ?

Votre bac actuel n'a pas besoin d'être remplacé pour la collecte robotisée. Une marque sur le sol pour un bon positionnement sur la chaussée sera effectuée. Un adhésif sera collé sur votre couvercle pour le présenter dans le bon sens à la collecte.

Pourquoi ?

- **Réduire les déchets :** En triant 100% des emballages et en compostant ses biodéchets, une famille de 4 personnes produit entre 30 et 60 litres d'ordures ménagères tous les 15 jours.
- **Réduire notre impact sur le changement climatique**
- **Maîtriser les coûts :** le traitement des ordures ménagères non triées coûte dix fois plus cher que le recyclage

En pratique

- A l'automne, des réunions d'information sur la nouvelle collecte
- Un marquage au sol pour le positionnement précis du bac
- Un nouveau calendrier de collecte en janvier 2023

Dés maintenant, je réduis mes déchets !

1. Je composte mes biodéchets
2. Je trie tous mes emballages
3. J'achète en vrac
4. Je mets un stop pub

Je retire mon kit de compostage lors des permanences organisées de 9h à 12h en déchetterie le 6 juillet à Plassay et le 8 juillet à Trizay en déchetterie, rendez-vous sur cyclad.org

L'objectif est clair

+ de tri – d'incinération et d'enfouissement

Renseignements : Service Public Cyclad
05 46 07 16 66 / contact@cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

Territoire économie circulaire

Cœur de Saintonge

Conception : Instant Urbain

17 ASTUCES ZÉRO DÉCHET

Utilisez une brosse à cheveux ou une brosse à dents en bois ou bambou

Utilisez des savons et des shampoings solides

Réfléchissez toujours avant d'acheter un truc

Apportez votre bouteille, tasse et bol au travail

Compostez les restes de nourriture

Achetez en vrac et réutilisez les récipients

Faites vos propres cosmétiques

Utilisez des pailles et couverts réutilisables

Emballez votre déjeuner dans des récipients réutilisables

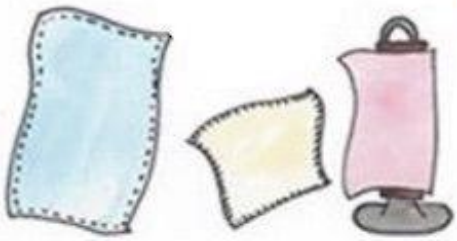

Utilisez des serviettes, des mouchoirs, et torchons en tissu

Testez les serviettes intimes en tissu, les cups ou culottes menstruelles

Utilisez des sacs en papier ou carton

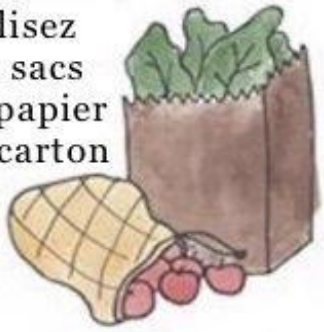

Faites vos courses avec un sac en toile

Utilisez des lingettes démaquillantes réutilisables

Réutilisez vos bouteilles en plastique

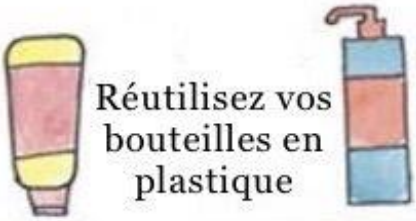

Utilisez un rasoir en inox

Utilisez des films en cire d'abeille et des couvercles pour fruits & légumes

REGLEMENTATION

ARBRES BORDANT LE DOMAINE PUBLIC OU LE CHEMIN RURAL

Réglementation Nationale

En cas d'absence de réglementation nationale, c'est l'article 671 du Code Civil qui s'applique. Ce dernier impose que les arbres de plus de 2 mètres de hauteur soient plantés au minimum à 2 mètres de la limite séparative des deux propriétés. Les arbustes et plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres peuvent quant à eux, être plantés à 50 cm de la limite séparative des deux propriétés.

Obligations d'entretien

Les propriétaires riverains du domaine public devront aussi veiller à élaguer les branches et racines qui avancent sur le domaine public, afin de sauvegarder la visibilité et la sécurité.

Par ailleurs, la loi impose aux propriétaires de débroussailler leur terrain. Cette obligation de débroussaillement consiste à détruire les broussailles et les bois morts, à supprimer les arbres et arbustes qui dépérissent ou sont en densité excessive. Le débroussaillement a pour but de lutter contre les risques d'incendie.

A SAVOIR : si vous ne respectez pas l'obligation de débroussaillage, votre assureur peut, en cas d'incendie, vous appliquer une franchise supplémentaire. De plus, vous êtes passible de sanctions pénales.

En outre, sachez que les fruits qui tombent naturellement sur le terrain du voisin sont sa propriété. Les feuilles, considérées comme les fruits de l'arbre, le sont également ; vous ne pouvez donc considérer comme un trouble le fait que les feuilles des arbres du voisin tombent sur votre terrain.

Bien que les fruits situés sur les branches qui empiètent sur votre terrain soit la propriété du voisin, la pratique admet que vous puissiez les cueillir, sans toutefois pénétrer sur sa propriété.

Clôtures, haies et fossés mitoyens

Outre les murs, les séparations entre propriétés contiguës peuvent également être constituées d'une haie, d'un talus ou d'une palissade, d'en acquérir la mitoyenneté, comme pour un mur.

En effet, le propriétaire d'une haie mitoyenne dispose de trois prérogatives :

- Le droit de profiter des fruits et produits des haies et arbres mitoyens.
- Le droit d'arracher les arbres.
- Le droit de détruire la haie mitoyenne.

En revanche, les propriétaires sont tenus d'entretenir la clôture ou la haie mitoyenne. Pour se libérer de cette obligation, l'un des propriétaires peut renoncer à la mitoyenneté.

A SAVOIR : il n'est pas possible de considérer un grillage comme mitoyen.

Par ailleurs, l'entretien d'un fossé mitoyen incombe aux deux propriétaires. Chacun a la faculté de renoncer à la mitoyenneté, sauf si le fossé sert à l'écoulement des eaux.

Lorsqu'il y a un rejet de terre du fossé d'un seul côté, le fossé est réputé appartenir au propriétaire du terrain où se trouve le rejet. Il n'est donc pas mitoyen.

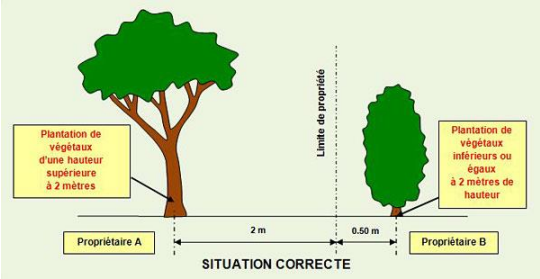

En période de fortes chaleurs ou de canicule
Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...
Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...
Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
Je ne reste pas en plein soleil.
Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
Je ne consomme pas d'alcool.
Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
Je prends des nouvelles de mon entourage.
En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/
www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute)
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

LES NOUVELLES DU 1ER SEMESTRE 2022

Mise en place du columbarium et du pupitre au jardin du souvenir

Remise en état de la voirie : La route qui dessert le village « Le Maine Grolier ».

Le 2 avril 2022 Journée mondiale pour l'autisme

Cérémonie du 8 mai 2022

SOLIDARITE

Pour vos aides, la solution c'est l'ENTRAIDE.
Service d'accompagnement unique GRATUIT, qui vous assiste afin d'obtenir des aides pour la rénovation de votre logement (Etat, Région, Département, Caisse de Retraite….).
Testez votre éligibilité sans attendre !

L'ENTRAIDE
Cité Entrepreneuriale – Bât Charente
18 bld Guillet Maillet
17100 SAINTES
05 46 91 56 14/06 44 31 71 42 – contact@lentraide-ldv.fr
www.lentraide-ldv.fr

FRANCE SERVICES
Pour vos démarches administratives
Place Eugène Bézier
Saint-Porchaire
Tél : 05 46 95 35 83

Les agents d'accueil vous renseignent et vous guident dans vos démarches concernant ces 9 partenaires. Un espace France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés par des agents dans leurs démarches administratives sur de nombreuses thématiques : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits, etc.

Horaires d'ouverture :
Le lundi de 14h00 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00
Un agent de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) est présent tous les mercredis matin pour vous renseigner.
Énergie, habitat et rénovation énergétique, un conseiller du CRER (Centre Régional des Énergies renouvelables) tient une permanence tous les 1ers mardis du mois.

ADMR – 8 bis rue Felix Vieuille – 17600 SAUJON
Tél : 05 46 02 44 63

Premier Réseau Association de Proximité.
L'ADMR est la référence du service à la personne depuis près de 70 ans.
Association à but non lucratif qui œuvre pour l'aide pour tous et la solidarité.
Pour aide les familles et les personnes à bien vivre chez elles.
Autonomie – Domicile (ménage, repassage) – Famille – Santé.
Présidente : Martine ANDRIEU

Calendrier des distributions 2ème semestre 2022

les 16 juillet - 30 juillet – 13 août – 27 août – 10 septembre – 24 septembre – 8 octobre – 22 octobre – 5 novembre – 19 novembre – 3 décembre – 17 décembre.

Muni(e) de votre carte délivrée par votre Mairie, votre CCAS ou votre Assistante Sociale. Vous pouvez vous présenter et recevoir une aide alimentaire. Une contribution financière de 2€ sera demandée par personne âgée de plus de 2 ans.

Adresse de distribution :
2 bis rue du Château d'Eau à Saujon.
Horaires : Samedi matin de 8h30 à 11h00.

ECOLE MATERNELLE JOSIANE BAUDET SIMMONEAU

Une nouvelle année scolaire s'achève à l'école maternelle Josiane Baudet-Simmoneau de Balanzac. Certains petits élèves retrouveront la cour de l'école en septembre pendant que les plus grands découvriront l'école de Sablonceaux en Grande Section.

Et nous pourrons accueillir les nouveaux petits, nés en 2019 et tout petits, nés en 2020.

Cette année, les élèves de l'école ont découvert le monde du poney à travers 6 séances organisées au centre équestre des écuries du Seyllerie de La Clisse. Les enfants ont adoré s'occuper des poneys, les brosser, leur donner à manger et surtout les monter ! L'école remercie le SIVOS pour sa participation et également les piscines MARTIN pour leur don.

L'embellissement de la cour continue, notre fresque se poursuit, un nouvel élément a été réalisé par les Petites Sections en fin d'année.

Encore un Grand Merci à Madame Maryse GOMBAUD pour l'entretien des jardinières devant l'école et ses décorations en fonction des thèmes du calendrier.

Nous avons enfin pu organiser la traditionnelle fête d'école, le vendredi 24 juin dernier. Ce fût une vraie réussite ! Merci à l'association des parents d'élèves « Les Petites Mains » pour leur organisation de la kermesse et du repas. Ce moment de partage et de convivialité a ravi petits et grands. Merci à la municipalité de Balanzac pour le prêt de la salle. La partie enherbée, véritable scène avec gradins naturels, nous a permis de présenter un spectacle réunissant les trois écoles du RPI, petites et moyennes sections de maternelle de Balanzac, grandes sections, CP et Ce1 de Sablonceaux et les CE2, CM1, CM2 de Nancras.

C'était une véritable fête très réussie sur le thème de la joie et de la paix.

Profitons maintenant des grandes Vacances pour se retrouver l'année prochaine

Rentrée des classe Jeudi 1er Septembre, ouverture du portail à 8h40

Info pratique : *Pour les inscriptions rentrée 2022, enfants nés en 2019, ou 2020 (adressez-vous en mairie).*

Tous les élèves et l'équipe enseignante de l'école maternelle
***Josiane Baudet Simmoneau* vous souhaitent**
De très belles vacances estivales !

ENFANCE ET JEUNESSE

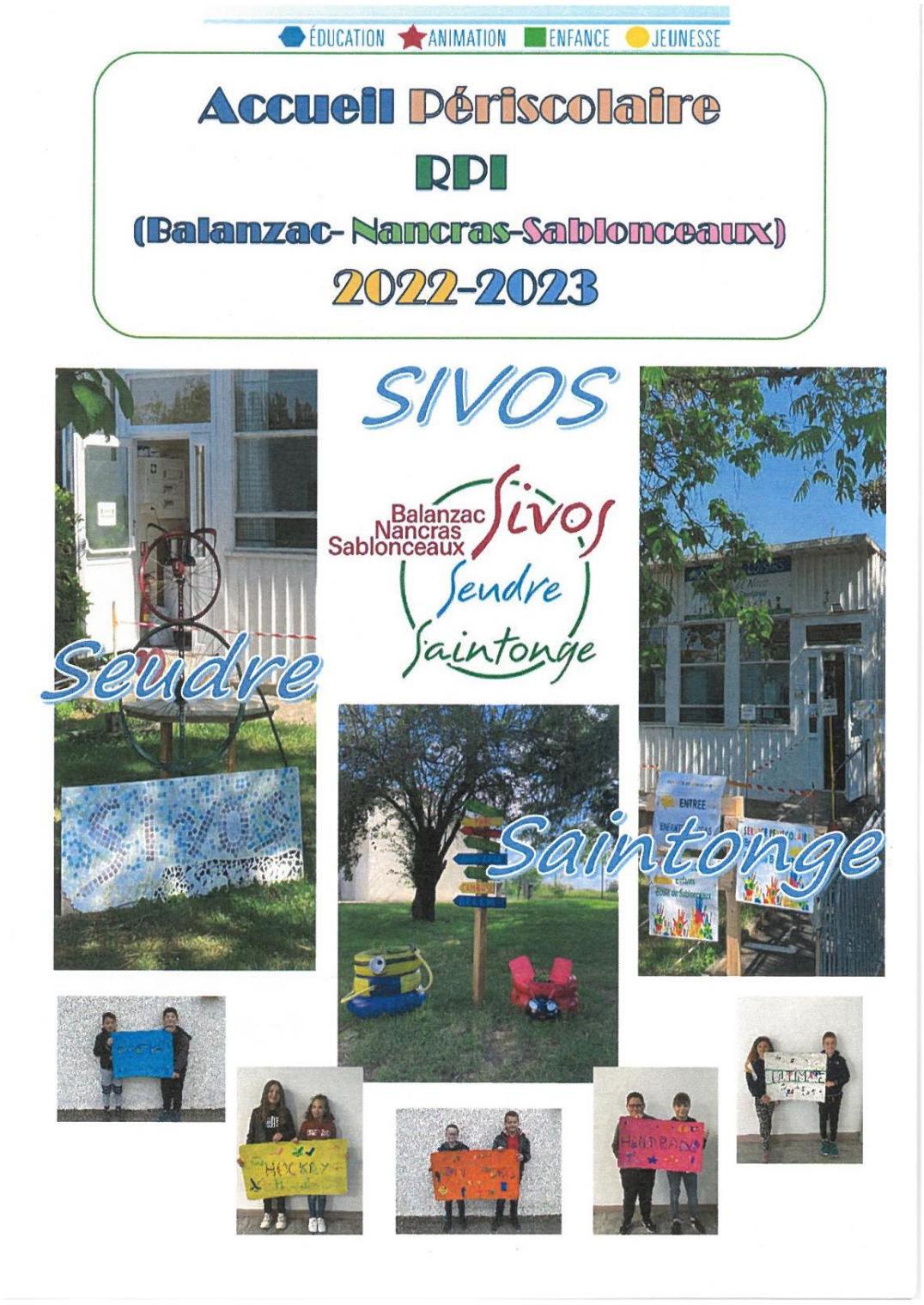

SIVOS SEUDRE SAINTONGE - 49 route de l'Océan – 17600 BALANZAC
05.46.95.28.71 – 06.24.27.74.65
Accueil sur site durant les heures d'accueil : 05.46.91.78.78
Service facturation : Mairie de Balanzac : 05.46.94.72.30
Mail : sivos.seudre.saintonge@gmail.com
Facebook : Sivos Seudre Saintonge

1-Accueil Périscolaire du Mercredi

« Dernière sortie de l'année pour l'Accueil Périscolaire »

C'est avec une immense joie que toute l'équipe d'animation du SIVOS Seudre Saintonge, pour sa dernière sortie de cette année scolaire 2021-2022, à emmener une trentaine d'enfants à la plage. Ce fût une belle journée de détente et de partage, entre toute l'Equipe et les enfants présents, et ce avant de les retrouver de nouveau, pour certains, à la rentrée de septembre 2022.

2- «Choré. SPORT » PSG VS OM

Depuis deux mois les enfants des Accueils Périscolaires du **SIVOS** *Seudre Saintonge*, se sont entraînés pour nous donner le meilleur d'eux-mêmes, le tout orchestré principalement par Corentin MACHEFERT animateur sportif du SIVOS Seudre Saintonge mais également de la part de toute l'équipe d'animation.

Le thème choisit par les enfants pour cette choré'Sport a été cette année « PSG VS OM ».

Ce moment festif de « vivre ensemble » entre les enfants, les familles et les élus a fait du bien après les périodes successives de COVID19, et ce à la veille des vacances d'été.

Toute l'école était en joie durant cette représentation qui s'est terminée, pour les enfants, par le goûter bien mérité, les 3 maires, les directeurs d'écoles et enseignants du R.P.I. (Nancras, Sablonceaux et Balanzac) ou leurs représentants ont été invités à partager ce moment avec les enfants et l'équipe d'animateurs du Service périscolaire.

3- Départ en retraite

C'est avec un pincement au cœur, que le 1er Juillet 2022, toute l'Equipe du SIVOS Seudre Saintonge, se réunissait autour d'un verre, pour rendre un dernier « au revoir », à Dominique PIAUD, pour ses 32 années de services, années durant laquelle Dominique a accompli a vec brio sa fonction au sein du service périscolaire comme encadrante dans le bus et surveillante des pauses méridiennes. Aimée de tous les enfants, elle est repartie à l'occasion de ce départ en retraite, le cœur pleins de souvenirs.

La Tribu de Nava

Accueil de Loisirs enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

Un été eau en couleurs

Cet été, nous accueillerons les enfants du 8 juillet au 12 août

8 juillet : Les Center Games, journée intercentre à St Porchaire

12 juillet et 12 août : Partenariat avec la bibliothèque

15 juillet et 2 août : Sortie Equisens autour du poney et du cheval

18 au 22 juillet : Stage Théâtre d'impro (Projet Educatif Artistique et Culturel)

28 juillet : La fête du centre à partir de 19h dans le parc de la Mairie pour petits et grands : jeux, danse de l'été, pique-nique partagé…
Vente de gâteaux et boissons pour financer nos projets

29 juillet : Visite d'une ferme

3 août : Projet citoyen nettoyage de forêt

4 août : Veillée et nuitée camping

9 août : Partenariat avec la pépinière de Corme Royal

10 août : Sortie accrobranche

11 août : Sortie forêt et jeu de piste

…et bien d'autres activités pour s'amuser entre copains !

Retrouvez notre programme sur facebook et sur le site internet de la mairie

La Tribu de Nava – 18 Rue de l'Aunis – 17600 NANCRAS - latribudenava@gmail.com – 07 64 21 29 71
Facebook : La Tribu de Nava Accueil de loisirs 17600 Nancras

LIVRE DE PRIX – ELEVES DE CM2

Vendredi 24 juin 2022, à l'issue de la Fête de l'Ecole Maternelle de Balanzac et avant la kermesse organisée par l'Association des Parents d'Elèves « Les Petites Mains », les Maires des Communes de Balanzac, Nancras et Sablonceaux se sont réunis dans le Parc de la Salle Polyvalente, afin de remettre aux élèves de la classe de CM2, un Livre de Prix avant leur rentrée en 6ème, en présence de leur instituteur.

LES PETITES MAINS - APE

L'association Les Petites Mains regroupe des parents d'élèves du RPI de Nancras Balanzac et Sablonceaux et a pour but de récolter des fonds pour les enfants des 3 écoles.
Depuis le mois de septembre 2021, nous avons organisé 3 ventes de madeleines BIJOU, ainsi que la kermesse qui s'est déroulée le vendredi 24 juin à la Salle des Fêtes de Balanzac.
Les enfants ont réalisé un spectacle avec leurs enseignants. Ils ont ensuite participé à des jeux, des tatouages et structures gonflables ainsi qu'à une boum. Un repas entre parents et enfants a clôturé cette agréable fin de journée.
De nombreuses familles ont partagé ce moment convivial qui a permis à tous de se retrouver en cette fin d'année.
Merci aux parents bénévoles, aux enseignants, aux mairies et aux employés de mairie pour leur aide précieuse.
L'assemblée générale des Petites Mains aura lieu en septembre 2022, n'hésitez pas à nous contacter pour participer à nos actions ou donner des idées…. **Vous êtes les bienvenus** !

La Présidente des Petites Mains
Gladys BALAT
Lespetitesmains.ape@gmail.com

LISTE ASSISTANTES MATERNELLES

BALANZAC

- DUTREUIL Bénédicte, 51 Route de la Moulinette – 06 81 80 52 55
- FAUCHER Stéphanie, 7 Impasse du Cabinet -06 72 50 45 12
- SEGUIN Sylvie, 7 Lotissement Les Erables – 06 29 25 72 01
- WISNIEWSKI Sandrine, 68 Route de l'Océan – 06 62 55 58 14

NANCRAS

- BRAND Chantal , 5 route des Roquetteries – 05 46 96 94 14
- CROUCH Christelle, 3 rue du Pommier Rouge – 06 32 39 52 06
- EVEILLARD Claudia, 2 rue Blanche – 06 81 75 67 85
- MILLARD Carole, 2 rue des Roquetteries – 06 08 22 36 13
- RAFFÉ Nathalie, Beaumur – 06 41 50 60 07

SABLONCEAUX

- BAFFRAUD Betty, 5 rue de Toulon – 06 75 70 86 91
- CHAPRONT Catherine, 25 rue de la Source – Lotissement la Fontaine – 07 85 37 15 90
- DIERICKX Sandrine, 77 route de Meursac – 05 46 06 33 19
- PEREIRA Chrystelle, 1 chemin des Balerits – 07 48 66 40 00
- PICQ Muriel, 30 rue des Fourneaux – 05 16 20 48 62
- RONGEAT Barbara, 15 rue de la Source – 06 66 19 08 25

****

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Un RAM c'est quoi ?
Un lieu d'accueil et d'informations pour vous parents sur les modes de garde.
Un lieu d'accueil et de formation pour les assistants maternel et tous ceux qui souhaitent le devenir.
Des ateliers d'éveil gratuits pour les assistants maternels et les enfants qu'ils(elles) accueillent.

Pour plus d'infos :
Sylvie PAPILLON et Aline CASSIER (Responsables Relais Assistants Maternels – Maison de l'Enfance – 23 rue du Collège – BP 7 – 17250 SAINT PORCHAIRE – Tél : 06.01.05.10.94 – 06.14.96.58.97 – ram@coeurdesaintonge.fr

Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les Ateliers Artistiques du Bruant

NOUS RECHERCHONS DES LOTS POUR LA TOMBOLA !!!

Une publicité de votre structure sera faite pendant l'évènement

OCTOBRE ROSE

- Marché de créatrices, productrices, entrepreneuses
- Exposition photos "Portraits de femmes"
- Rallye santé
- Stands autopalpation, nutrition, dépistage...
- Tombola et buvette
- Concert "Grandes Dames"

RÉSERVEZ VOTRE STAND !

Vous êtes créatrice, productrice ou entrepreneuse ? Rejoignez-nous et présentez vos créations, produits...

SAMEDI 22 OCT.

13h - 20h

Pont l'Abbé d'Arnoult

CONTACT

CDC Coeur de Saintonge - 05.46.95.35.83
contact@coeurdesaintonge.fr

--- T LES SOIRÉES T---

MARDI 19 JUILLET 2€ 18h/23h
LES MATHES LUNA PARK
Prévoir le pique-nique et de l'argent pour les attractions

JEUDI 21 JUILLET GRATUIT 13h/23h30
STE GEMME CUISINE + SOIREE FILM MANGA

MERCREDI 27 JUILLET 2€ 13h/23h
LES MATHES PLAGE + LUNA PARK
Prévoir tenue de plage, pique-nique et de l'argent pour les attractions

JEUDI 28 JUILLET 5€ 13h/23h
LOCAL BEURLAY PIZZA + LOUP GAROUS

JEUDI 4 AOUT 2€ 13h/00h
BROUAGE

PLAGE + SPECTACLE DE FEU & PERCUSSIONS DE LA CIE ZOOLIANS
Prévoir pique-nique et tenue de plage

Le Secteur Jeunesse sera fermé à partir 8 août. Réouverture le 29 août

Prends contact avec les animateurs pour avoir le dossier d'inscription. Remplis-le avec tes parents en fournissant les documents ci-dessous

- Photocopie du carnet de vaccination
- Attestation CAF ou MSA
- Attestation assurance extra scolaire

Droit d'accès aux activités pour l'année
valable pour toute la famille

	De janvier à décembre
Quotient familial <760	5,10€
QF >760	5,20€
Non allocataire et MSA	5,30€

Les activités sont à régler à la réception de la facture et les règlements sont à adresser à l'ordre du **Régie de recette du Secteur Jeunesse de la communauté de communes**.

Pour rappel, l'activité sera due si l'annulation n'a pas été faite 48h avant, sauf pour une raison médicale ou sur une présentation d'un justificatif.

Contacts

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15
secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr
Place Bézier- BP23 - 17250 St Porchaire
Secteur Jeunesse

De la 6ÈME à 17 ans

Été 2022

CONTACTS SECTEUR JEUNESSE

Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15
secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr
Place Bézier - 17250 St Porchaire

Cœur de Saintonge
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DDCS 17

LOCAL DE STE GEMME

se rapprocher d'Agnès pour vous inscrire au 05 46 93 33 93 (priorité aux jeunes de Ste Gemme)

14h-18h

Vendredi 8 juillet Rando jeu citoyen
Lundi 11 juillet Projet photo
Mardi 12 juillet portrait chinois
Mercredi 13 juillet grand jeu
Vendredi 15 juillet sortie prise de vue

Lundi 18 Juillet Chasse à l'homme
Mardi 19 Juillet Challenge chocolat
Mercredi 20 Juillet Jeux d'équipe

Jeudi 21 Juillet atelier cuisine + Manga (veillée)
Vendredi 22 Juillet Zentangle & Mandala

Lundi 25 juillet Défis sportifs
Mardi 26 juillet Challenge raquettes

Mercredi 27 juillet Dessiner c'est gagné
Jeudi 28 juillet Atelier pâtisserie
Vendredi 29 juillet Jeux d'eau

LOCAL DE SOULIGNONNES

14h-18h

Mercredi 20 juillet tournois pétanque/palet

Mardi 26 juillet confection sarbacane

vous propose une:

Sortie en famille

VIOLON SUR LE SABLE- Royan

Mardi 26 Juillet 2022

Le principe de la sortie famille c'est :
un ou des enfants avec un ou des parents...

Départ 14h CDC retour vers 1h
Prévoir maillot de bain, casquette, crème solaire..
Goûter et pique nique.
Après midi plage- début des concerts 22h

TARIFS	QF 1 de 0€ à 760€	QF2 de 761€ à plus de 1000€	Non allocataire et MSA	Hors CdC
Adulte	2€	2€20	2€30	2€50
Enfant	1€	1€20	1€30	1€50

Contacts
Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15
Secteur Jeunesse

LOCAL DE BEURLAY

14H-18H
Lundi 11 juillet cuisine 2€
Mardi 12 juillet fusée à eau
Mercredi 13 juillet bracelet paracorde
Lundi 18 juillet jeux d'eau
Jeudi 21 juillet origami
Mercredi 27 juillet dessiner c'est gagné
Jeudi 28 juillet prépa cuisine 2€
Mardi 2 août geek party
Lundi 29 août goûter + activités sportives
Mercredi 31 août smoothie party 2€

Si tu n'as plus de place sur les activités, inscris-toi au local

¥ NOS SEJOURS ¥

le 23 juin
Réunion ados à 16h30 et parents à 19h00

Le 29 juin réunion d'information famille à 18h30 dans le centre de loisirs des P'tites Mésanges (Sainte Radegonde)

le 5 juillet réunion ados à 16h30 et parents 18h30

Cœur de Saintonge vous propose une:

Sortie famille

Le principe de la sortie famille c'est :
un ou des enfants avec un ou des parents...

Sortie O'GLISS

MARDI 30 AOUT 2022

Rdv unique local jeunes de ST Porchaire
7h/20h

TARIFS	QF 1 de 0€ à 760€	QF2 de 761€ à plus de 1000€	Non allocataire et MSA	Hors CdC
Adultes et enfants + 10 ans	20€	20€20	20€30	20€50
Enfants – 10 ans	10€	10€20	10€30	10€50

Prévoir le pique-nique, les maillots de bain, une serviette, de la crème solaire !

Chèques à l'ordre de la régie de recette du secteur jeunesse

Contacts
Téléphone 05 46 95 47 93 - 06 23 28 04 15
Mail secteurjeunesse@coeurdesaintonge.fr
Adresse Place Bélier - BP21 - 17250 St Porchaire
Secteur Jeunesse

JUILLET 2022

VENDREDI 8 JUILLET — GRATUIT — 9h/18h
ST PORCHAIRE **CENTERCITY**
Prévoir pique nique,tenue sportive et gourde

LUNDI 11 JUILLET — 3€ — 13h/18h
CHATELAILLON **PISCINE**
short de bain interdit

ou 13h/18h
ST PORCHAIRE — GRATUIT — **SORTIE VELO**
Prévoir sac à dos, gourde et crème

MERCREDI 13 JUILLET — GRATUIT — 9h/18h
FOURAS **RENCONTRE JEUNES OLYMPLAGES**
Prévoir un pique nique, gourde, crème et tenue sportive

MARDI 19 JUILLET — GRATUIT — 8h30/18h
PORT DES BARQUES **PLAGE + COURSE ORIENTATION**
Prévoir pique nique, tenue de baignade, sac à dos, gourde et crème

MERCREDI 20 JUILLET — GRATUIT — 8h/19h
PARTHENAY **FLIP FESTIVAL DU JEU**
Prévoir pique nique, sac à dos, gourde

JEUDI 21 JUILLET — GRATUIT — 13h/18h
SAINT SULPICE **JEUX SPORTIFS BASKET**
Prévoir tenue de sport, gourde

VENDREDI 22 JUILLET — GRATUIT — 13h/18h
TRIZAY **PECHE A LA LIGNE**
Prévoir tenue adaptée

¥ LES STAGES ¥

STAGE (mini séjour sous toile)
FESTIVAL DES FOUS CAVES 15€
PORT D'ENVAUX
DU MARDI 12 AU DIMANCHE 17 **JUILLET**

STAGE SAUVETAGE CÔTIER 30€
ILE D'OLÉRON
LUNDI **18** AU MERCREDI **20** JUILLET
Savoir nager obligatoire
10H/18H *Prévoir tenue adaptée (maillot de bain, serviette et sac à dos avec eau) et pique-nique impératif*

+14 ans
CHANTIER D'AUTOFINANCEMENT NANCRAS
VENDREDI 15 et 22 JUILLET 8h30/12h30

Les horaires des rdv seront précisés sur le formulaire d'inscription en ligne

Transports gratuits vers les locaux et activités au départ de :
- Nieul-Les-Saintes (école)
- Beurlay (parking pique nique)
- St Porchaire (bureaux SECJ)

Départs possibles de :
- Pont l'Abbé d'Arnoult (mairie)
- Port D'Envaux (école)
- Soulignonnes (dépôt pain)

Sur demande

LUNDI 25 JUILLET — 10€ — 13h/18h
PONS **CHÂTEAU DES ÉNIGMES**
tenue sportive avec gourde

MARDI 26 JUILLET — GRATUIT — 10h/18h
PORT D'ENVAUX
FETE DE LA BAIGNADE
Prévoir pique nique, tenue de bain, crème et gourde

JEUDI 28 JUILLET — GRATUIT — 13h/18h
PORT D'ENVAUX **RENCONTRE JEUNES LEARN O CHALLENGE**
Prévoir tenue de sport, gourde

VENDREDI 29 JUILLET — GRATUIT — 12h/18h
PECHE À PIED
Prévoir tenue usée, vieille chaussure, poche, pique nique sac à dos et gourde

ou — GRATUIT
LA TREMBLADE 13h/18h **BEACH RUGBY**
Prévoir tenue sportive de sport, sac à dos, gourde et crème

AOUT 2022

LUNDI 1 AOÛT — 10€ — 9 h/18h
ROCHEFORT **ACCROBRANCHE**
Prévoir tenue de sport, gourde, pique nique

MERCREDI 3 AOÛT — 10€ — 11h/18h
CANOË
Prévoir tenue sportive et maillot, gourde

VENDREDI 5 AOÛT — 3€ — 13h/18h
ROCHEFORT **BOWLING**

MERCREDI 31 AOÛT — 10€ — 13h/18h
VOILE
Prévoir tenue sportive de sport, sac à dos, gourde et crème

GUIDE 2022

À la découverte des ...

PRODUITS & PRODUCTEURS FERMIERS

DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE

WWW.PRODUCTEURSFERMIERS.FR

AMICAL BALANZACAIS

RANDONNEE PEDESTRE
DIMANCHE 31 JUILLET 2022

DEPART A 9H30 DE LA SALLE POLYVALENTE
RETOUR A MIDI POUR LE PIQUE-NIQUE DANS LE PARC

REPAS : Apéritif – Melon – Moules – Frites – Glace – Café

TARIFS :
Repas adultes : 15€00
Repas enfants : 12€00
Marche + café : 2€00

Pour tous renseignements, contacter Mme Ghyslaine GOMBAUD au 0607120257
ou M. Dominique BOITEAU au 0546228637.

RAPPEL : Prochain Repas des Anguilles le dimanche 4 décembre 2022

COMMUNE DE BALANZAC

A.C.C.A (Chasse)

Président : Monsieur Frédéric ALVARD Impasse du Ruisseau 17600 BALANZAC
05.46.94.75.08

AMICALE BALANZACAISE

Président : Monsieur BOITEAU Dominique 17 rue du Clos 17600 LE GUA
05.46.22.86.37

CLUB DES BALANZACAINES

Président : Monsieur Yves HERVAUD 22 Rue du Maine Grolier 17600 BALANZAC
05.46.98.47.89

DE FIL EN AIGUILLES

Présidente : Madame Geneviève BERNARD 7 Route des Roseaux 17600 BALANZAC
Contacter la secrétaire Mme Marie-Madeleine RAFFÉ 05.46.94.70.46

LES PETITES MAINS (Association parents élèves)

Présidente : Madame Gladys BALAT 06.83.06.65.40

LES TROPHÉES COEUR DE SAINTONGE

Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022 - 1ère édition

- Particuliers
- Associations
- Entreprises

Vous avez un talent, réalisé une action ou créé quelque chose d'original ou innovant !

DÉPÔT DES CANDIDATURES jusqu'au 31 octobre 2022

À VOTRE MAIRIE OU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INSCRIPTION GRATUITE

Dossier d'inscription et règlement sur coeurdesaintonge.fr ou sur simple demande au 05.46.95.35.83 - contact@coeurdesaintonge.fr

Sport

Écologie
Environnement

Innovation
Entreprenariat

Culture
Art

Citoyenneté
Solidarité
Bénévolat

BALANZAC

Parking salle polyvalente

21 AOUT 2022

FOIRE AUX PUCES

marché fermier

Restauration sur place (buvette – grillades – frites)

En soirée, Eclades de moules

Réservation à la mairie au 05.46.94.72.30 – mairie@balanzac.fr

A partir de 6 h 30 (2,00€ le ml-café offert aux exposants)

REPAS ECLADE DU DIMANCHE 21 AOUT 2022

Pour la bonne organisation, veuillez S.V.P nous retourner le coupon-réponse avant le

MARDI 16 AOUT 2022

Au secrétariat de la mairie

Joignez votre règlement, les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Trésor Public**

Menu : **Sangria, Melon et Jambon de pays, Eclades de Moules, Fromage et Dessert, Apéritif et Vin compris**

PREVOIR VOS COUVERTS

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser

A la Mairie au 05.46.94.72.30

COUPON REPONSE

NOM ……..Prénom ……

Nombre de personnes :_____

Nombre d'adultes_____ x 20 € = _____€

Nombre d'enfants _____ x 10 € = _____€

COUTEAUX AIL ET PERSIL

© Jérôme Bilic

POUR 6 PERSONNES
Temps de préparation : 10 MIN.
Temps de cuisson : 8 MIN.
Calories : 161 CAL/PERS.
Difficulté : Facile

INGRÉDIENTS

- 24 couteaux environ
- 4 gousses d'ail
- 1 bouquet de persil
- 80 g de beurre mou
- 4 cuillère(s) à soupe de chapelure
- fleur de sel
- poivre du moulin
- huile d'olive
-

PRÉPARATION

1. Rincez bien les couteaux sous l'eau fraîche ou laissez-les tremper dans de l'eau froide salée pendant 15 mn pour qu'ils recrachent le sable qu'ils contiennent, puis égouttez-les.
2. Lavez et séchez le persil, pelez l'ail. Mixez le beurre, le persil et l'ail dans un petit robot jusqu'à ce que vous obteniez une crème lisse.
3. Faites sauter les couteaux dans une grande cocotte sur feu très fort pendant 3 mn en remuant jusqu'à ce qu'ils soient tous ouverts.
4. Allumez le four en position gril. Etalez les couteaux côte à côte sur la plaque du four en retirant la coquille du dessus. Répartissez le beurre d'ail sur les couteaux, arrosez d'un mince filet d'huile d'olive, salez, poivrez et parsemez de chapelure. Passez-les sous le gril environ 5 mn et servez aussitôt.

PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

ACCUEILLIR DES RESSORTISSANTS UKRAINIENS EN CHARENTE-MARITIME

Vous souhaitez louer un logement à une famille ukrainienne pendant plusieurs mois ?

1 UNE DÉMARCHE

Vous pouvez inscrire le logement sur la plateforme dédiée : demarches-simplifiees.fr.

Selon votre commune d'habitation, les associations mandatées par l'État, la « Fondation des Diaconesses de Reuilly » ou « Tremplin 17 », vous contacteront pour le suivi de votre proposition de logement.

2 DES GARANTIES

Les déplacés ukrainiens peuvent s'acquitter d'un loyer grâce à leurs ressources : revenu du travail et/ou aides de l'État (allocation pour demandeur d'asile (ADA), aide personnalisée au logement (APL)...)

DEUX POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS POUR LOUER LE LOGEMENT

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

Un bail sera signé entre vous et les associations (« Fondation des Diaconesses de Reuilly » ou « Tremplin 17 ») pour sécuriser le paiement des loyers et des charges.

OU

LE BAIL DE DROIT COMMUN

Un bail sera signé entre vous et les locataires ukrainiens.

3 UN CADRE SÉCURISÉ

Quelle que soit la modalité retenue, la « Fondation des Diaconesses de Reuilly » ou « Tremplin 17 » vous proposera une convention d'occupation temporaire pour formaliser l'accueil et sécuriser l'occupation du logement.

En cas de besoin spécifique, ces associations pourront également vous accompagner dans l'accueil des familles ukrainiennes (démarches administratives, accès aux soins...).

POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS ET VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES :

ACCUEIL.UKRAINE@FONDATIONDIACONESSES.ORG - 05 17 26 15 28

Fondation des Diaconesses de Reuilly

17 Tremplin

Comme un air de vacances !

Jardin du Château de Chenonceau

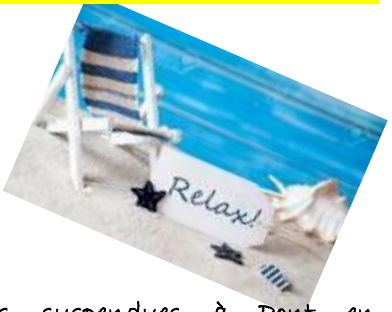

Maisons suspendues à Pont en

Château de Villebois-Lavalette

Lac de Sautet

Esplanade des Invalides

Jardin terre vivante à Mens

Jardin Vill